

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Band:** - (1912)  
**Heft:** 128

**Rubrik:** Communications du Comité central

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Communications du Comité central

### Propositions pour les nouvelles nominations dans la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Le dépouillement du vote des Sections pour les propositions à la Commission fédérale des Beaux-Arts ont donné le résultat suivant :

Pour la Suisse allemande :

RIGHINI, Sig., Zurich.

Ont obtenu des voix : MM. BURI et MOSER.

Pour la Suisse romande :

HERMANJAT, Abr., Vaud.

VAUTIER, Otto, Genève.

MURET, Alb., Vaud, ex-æquo.

BIÉLER, E., Valais, »

Ont obtenu des voix : MM. VALLET, L'EPLATTENIER, de MEURON, PRINCE, F. DE SCHALLER.

M. VALLET avait obtenu le même nombre de voix que MM. MURET et BIÉLER, mais sur sa demande expresse il ne figure pas dans la liste de propositions.

### Préavis du Comité central concernant la lettre suivante.

Le Comité central, par égard pour les 30 collègues qui ont signé la lettre ci-dessous, ne veut pas en refuser l'insertion, mais il déclare que l'interprétation qu'ils donnent des décisions de l'Assemblée générale est tout à fait inexacte (voir N° 124 de l'*Art suisse*). Cette assemblée ne s'est pas abstenue, mais a, au contraire, refusé l'urgence et a renvoyé toute la question à l'Assemblée générale de l'année prochaine.

En conformité de ce qui précède, le Comité central déclare que cette publication n'a aucune portée et que cette lettre en tant que notification de la création d'une nouvelle section est nulle et non avenue. Le Comité central la publie à titre de simple document.

Genève, novembre 1912.

A Monsieur Ferdinand HODLER,  
Président du Comité Central de la Société des Peintres, Sculpteurs  
et Architectes suisses.

Monsieur le Président,

Les membres de la Section genevoise de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses, au nombre de 30, dont les noms suivent, ont l'honneur de porter à votre connaissance qu'ils se sont constitués en section indépendante de celle existant déjà à Genève.

Les raisons qui ont déterminé la décision que nous avons prise ont été exposées par nos mandataires, MM. H. de Saussure et L. Dunki, tant à l'assemblée des délégués qu'à l'assemblée générale, en juin dernier à Zurich. Il nous semble donc inutile d'y revenir.

Le procès-verbal de l'assemblée générale, trop succinct quant à cette question et pouvant faire croire à ceux de nos collègues qui n'assistèrent pas à cette assemblée, que notre demande a été repoussée, nous en appelons au souvenir de tous les assistants pour rappeler les faits suivants :

1. Que l'assemblée générale s'est abstenue dans le vote sur la question d'urgence, considérant par là cette affaire comme locale.

2. Que M. Righini, membre du Comité central, après avoir consulté un juriste sur cette question, a fait en assemblée générale la déclaration que nous étions en droit de fonder notre section.

Ces faits démontrent donc le plein droit que nous avons de constituer à Genève une seconde section des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses, de même qu'il n'y a d'autre part aucun article de nos statuts qui s'y oppose.

Nous tenons à affirmer que les divergences de vues entre nos collègues de Genève et nous ne concernent nullement des questions de tendances artistiques.

Enfin, nous témoignons de notre attachement inaltérable à la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses, dont les principes directeurs et les statuts restent les nôtres. Nous croyons avoir agi, non dans un but de lutte, mais bien dans l'idée de créer un milieu dans lequel nous puissions discuter et travailler avec calme et prendre ainsi en toute liberté d'esprit la défense des intérêts généraux de notre société.

Nous vous avisons que le bureau de notre nouvelle section est constitué comme suit :

Président : H. de Saussure, peintre.

Vice-président : L. Dunki, peintre.

Trésorier : D. Estoppey, peintre.

Secrétaire : S. Pahnke, peintre.

Vice-Secrétaire : C. Angst, sculpteur.

et en vous priant de bien vouloir faire insérer la présente dans le prochain numéro de l'*Art suisse*, nous vous présentons, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Au nom de la nouvelle section « Nouvelle Genève »,

Le Secrétaire,

S. Pahnke.

Le Président,

H. de Saussure.

#### LISTE DES MEMBRES DE LA NOUVELLE SECTION :

C. ANGST, sculpteur.

A. BASTARD, peintre.

E. BAUD, peintre.

G. DE BEAUMONT, peintre.

E. BROSSET, peintre.

H. COUTAU, peintre.

F. de LAPALUD, peintre.

L. DUNKI, peintre.

R. ENGEL, peintre.

D. ESTOPPEY, peintre.

A. FRANZONI, peintre.

J. GACHET, peintre.

A. JACQUES, peintre.

J. JACOBI, peintre.

G. KOHLER, peintre.

E. L'HUILLIER, peintre.

G. MAUNOIR, peintre.

H. VAN MUNDEN, peintre.

S. PAHNKE, peintre.

P. PERRELET, peintre.

Z. PLOJOUX, sculpteur.

E. RHEINER, peintre.

L. RHEINER, peintre.

L. ROLANDO, sculpteur.

L. SABON, peintre.

A. SANDOZ, peintre.

H. DE SAUSSURE, peintre.

J. SIMONET, peintre.

G. SYZ, sculpteur.

A. TRACHSEL, peintre.

## Communications des Sections

Genève, le 2 décembre 1912.

Monsieur Ferd. HODLER,  
Président de la Société des Peintres, Sculpteurs  
et Architectes suisses.

Mon cher Président,

Le Comité de la Section de Genève a l'avantage de vous informer, qu'après avoir pris connaissance de la déclaration formelle adressée au Comité central par un certain nombre d'artistes dissidents, il a rayé de la liste des membres de la Section les signataires adhérents au groupe « Nouvelle Genève ».

Les intéressés ont été avisés personnellement et la Section se réserve le droit d'examiner individuellement toute demande de réintégration qui lui serait présentée. (Ci-joint un exemplaire des circulaires que le Comité a adressé aux signataires.)

En vous renouvelant l'expression de nos sentiments bien dévoués,

Pour le Comité,

Otto VAUTIER, président.

★

Genève, le 1<sup>er</sup> décembre 1912.

Monsieur et cher collègue,

Le Comité de la Section de Genève de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses, prenant acte de votre déclaration formelle